

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 mars 2006 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2006
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 28 février 2006
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de février 2006
7. Correspondance
8. Rapport du Comité de transport
9. Commentaires sur la prestation de services en transport
10. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes & externes
11. Versement de la subvention à Tourisme des Moulins
12. Adhésion et appui au Regroupement pour le Train de l'Est
13. Demande d'entente par le Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière pour assurer le transport en situation d'urgence
14. Mandat à Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & associés - Exécution de l'ordonnance de dédommagement Jeffrie Gevry & Benoît Charron
15. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 6 mars 2006
16. Assises annuelles de l'UMQ

17. Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
18. Juridiction des cours d'eau - Employés désignés selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*
19. Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Placement Carrière-Été 2006*
20. Comité de vigilance BFI
21. Communauté métropolitaine de Montréal
22. Conférence régionale des élus de Lanaudière
23. Conseil régional de transport de Lanaudière
24. Conseil de la Culture de Lanaudière
25. Rapport du Comité d'aménagement
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

5758-03-06 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5759-03-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5760-03-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5761-03-06 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 28 février 2006

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 28 février 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5762-03-06 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 075 089,01\$ pour le mois de mars 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-009 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 075 089,01\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5763-03-06 Liste des chèques émis au cours du mois de février 2006

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2006 pour un montant de 995 931,16\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Février 2006*»).

ADOPTÉ

5764-03-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Mars 2006*»).

ADOPTÉ

5765-03-06 Appui à la MRC de Coaticook - Demande d'indexation des subventions pour l'entretien des chemins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2004-01-32 demandait au ministère des Transports de réviser à la hausse les subventions versées aux municipalités pour l'entretien de leurs chemins ou à tout le moins indexer lesdites subventions afin de respecter les obligations grandissantes auxquelles les municipalités doivent faire face;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'a toujours pas haussé lesdites subventions;

CONSIDÉRANT QUE le montant versé aux municipalités est demeuré le même depuis 1993, soit plus de 10 ans maintenant;

CONSIDÉRANT QUE les frais que les municipalités doivent assumer pour l'entretien des chemins sont quant à eux de plus en plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention n'a même pas été indexé suivant l'indice d'inflation tel qu'établi par Statistiques Québec;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution CM2006-02-38 de la MRC de Coaticook demandant à nouveau au ministère des Transports du Québec de réviser à la hausse les subventions versées aux municipalités pour l'entretien de leurs chemins ou à tout le moins indexer lesdites subventions afin de respecter les obligations grandissantes auxquelles les municipalités doivent faire face.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés des comtés de Masson et Terrebonne, aux Ville de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

5766-03-06

Appui à la MRC de Montcalm - Modification aux règlements généraux du Conseil de la culture de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Lanaudière ont signifié au Conseil de la culture de Lanaudière qu'il est important d'avoir un représentant qualifié au sein du conseil d'administration afin que la population et les artistes de son territoire bénéficient de la meilleure représentation possible;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacune des MRC de déléguer la personne de son choix;

CONSIDÉRANT QU'il n'appartient pas au Conseil de la culture de dicter aux MRC les paramètres de leur représentation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a appris que le comité de révision des règlements généraux proposera au conseil d'administration du Conseil de la culture une représentation exclusive de la MRC par un élu, malgré les recommandations des MRC de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # 064862 de la MRC Montcalm demandant au Conseil de la culture de Lanaudière de revoir sa proposition de modification des règlements généraux pour laisser au conseil de la MRC le choix de nommer un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil de la culture de Lanaudière, aux MRC de Lanaudière, aux députés de Masson et Terrebonne.

ADOPTÉ

5767-03-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5768-03-06 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes et externes

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits internes et externes le samedi et le dimanche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de dix (10) pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits internes et externes au tarif horaire de onze dollars (11,00\$), les 18 et 19 mars 2006.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-010 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas trois mille dollars (3 000,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5769-03-06 Versement de la subvention à Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a prévu des sommes afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins quarante mille dollars (40 000,00\$) en mars, juin et septembre 2006 afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-011 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 120 000\$ (40 000\$ en mars, juin et septembre 2006) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2622-970 «*Tourisme des Moulins*».

ADOPTÉ

5770-03-06 Adhésion et appui au Regroupement du Train de l'Est

CONSIDÉRANT QUE la Coalition métropolitaine pour la relance du transport en commun priorise la réalisation à court terme du projet de train de banlieue Mascouche/Terrebonne/Repentigny/Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un train de banlieue permettra de répondre aux besoins en transport d'une bonne partie de la population de la MRC Les Moulins, et plus spécifiquement, les gens qui travaillent au centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet figure comme priorité pour le gouvernement du Québec et l'Agence métropolitaine de transport;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec tarde malgré tout à en faire l'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC Les Moulins réclament depuis longtemps la réalisation de ce projet:

CONSIDÉRANT QU'une pétition de plus de huit mille (8 000) noms réclamant l'implantation d'un train de banlieue Mascouche/Terrebonne/Montréal a été déposée le 6 juin 2002 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC Les Moulins ont été plus de dix mille (10 000) en dix (10) jours à signer une pétition en ce sens en mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE le train de banlieue permettra de consolider les infrastructures de transport dans le nord-est de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE les sondages montrent un appui presque unanime de la population du nord-est, incluant la population de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son adhésion au Regroupement pour le Train de l'Est et donne son appui à ce projet selon les considérations sus-mentionnées.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Michel Després, ministre des Transports, monsieur Jacques Dupuis, ministre responsable de la région Laurentides-Lanaudière, madame Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et préfète de la MRC de l'Assomption, madame Jocelyne Caron, députée du comté de Terrebonne et monsieur Luc Thériault, député du comté de Masson.

ADOPTÉ

Demande d'entente par le Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière pour assurer le transport en situation d'urgence

Monsieur Bertrand Galipeau, responsable de la sécurité et des mesures d'urgence, demande à la MRC d'établir une entente afin d'assurer le transport de leurs bénéficiaires et personnel accompagnateur advenant un sinistre dans l'un des sites de leur constituante du CSSS du sud de Lanaudière. Le directeur général assurera le suivi dans ce dossier.

5771-03-06 Mandat à Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & associés - Exécution de l'ordonnance de dédommagement Jeffrie Gevry & Benoît Charron

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la Cour du Québec a émis deux ordonnances de dédommagement en faveur de la MRC Les Moulins ordonnant à Benoît Charron et Jeffrie Gevry à verser la somme de 14 175,47\$ pour le bris de vitres d'abribus situés à Mascouche et à Terrebonne, secteurs La Plaine et Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & associés à entreprendre les procédures de perception suite aux ordonnances de dédommagement émises par le greffier de la Cour du Québec contre Benoît Charron et Jeffrie Gevry.

ADOPTÉ

5772-03-06 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 6 mars 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 6 mars 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5773-03-06 Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 27, 28 et 29 avril 2006 à Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement

QUE madame Denise Paquette soit et est autorisée à assister aux assises annuelles de l'UMQ à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-012 émis par le trésorier au montant de 790,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5774-03-06 Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2006.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-013 émis par le trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5775-03-06 Juridiction des cours d'eau - Employés désignés selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)*;

CONSIDÉRANT QUE cette loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 abroge toutes les dispositions actuelles du *Code municipal* relatives aux cours d'eau, et plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eaux locaux ou régionaux à

l'inspecteur municipal qui été assimilé, aux fins de l'exercice de ces fonctions, à un employé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT la résolution # 06-03-153 de la Ville de Mascouche et la résolution # CE-2006-206-DEC de la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne madame Isabella Cellini (Mascouche) et monsieur Michel Sarrazin (Terrebonne) pour qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme que la désignation prévue à la présente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les Villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

5776-03-06 Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Placement Carrière-Été 2006*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de poursuivre les activités de sensibilisation et dépistage de l'herbe à poux;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande dans le cadre du programme *Placement Carrière-Été 2006* pour l'engagement d'un chargé de projet, d'un agent de communication, d'un technicien en documentation et de quatre (4) agents dépisteurs.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC des Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du comité tenue le 1^{er} février 2006 et l'ordre du jour de la prochaine rencontre qui aura lieu le 16 mars à compter de 18 h 00.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors de la séance du conseil d'administration tenue le 16 février 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte fait le point sur les différents dossiers en cours: Plan quinquennal, les éoliennes, la présentation du mémoire à la Commission parlementaire sur les VTT, Créval (valorisation de l'étude chez les jeunes). La prochaine rencontre aura lieu le 16 mars 2006.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Les discussions tenues lors des dernières rencontres du CRT ont porté principalement sur la réorganisation administrative.

Conseil de la Culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré fait part aux membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres. Elle dépose une présentation sommaire du projet L'Hexagone relatif à la mise en place d'un portail informatique des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière. Elle présentera les résolutions adoptées par le conseil de la MRC concernant la représentation au conseil d'administration lors de la rencontre du 21 mars prochain.

Rapport du Comité d'aménagement

Les membres du comité d'aménagement font rapport au conseil de leurs discussions.

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 35. Un citoyen de Terrebonne, monsieur Robert Ménard, demande des informations supplémentaires sur le projet d'éradication de l'herbe à poux et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM.

5777-03-06 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier